

**DECISION N° 130-2022**

**Portant validation du contrat de maintenance du réseau de fibres optiques**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la décision n°55-2021 portant validation des offres du marché de fourniture, de mise en œuvre et de maintenance de l'extension du dispositif de vidéoprotection urbaine et réseau d'interconnexion  
Vu le contrat de maintenance

Considération la modification du projet de contrat de maintenance,  
Considérant qu'il convient de valider et signer ce contrat

**DECIDE :**

De valider le contrat de maintenance du réseau de fibres optiques avec la société AXIANS,  
et de permettre le paiement du contrat selon les stipulations contractuelles